

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 21 mai 2026****Date de convocation :** 15 mai 2026**Date d'affichage :** 15 mai 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 16**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaients présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, Mme PELLAN pouvoir à Mme DURAND, M RAULT Rémy pouvoir à Mme ROSSELOT

Etaients absents :

Mme MAIGNAN-NABUCET est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET**DELIBERATION N°2026-2-045 : Désaffectation et déclassement parcelle cadastrée section AE n°662**

Par délibération n°2023-2-070 du 23 novembre 2023 avait été acté un échange de parcelles entre la Commune et M DARTOIS rue des Grès Roses se décomposant comme suit :

- Parcelle AE n°661 d'une contenance de 41 ca à céder à la commune de Fréhel,
- Parcelle AE n°662 d'une contenance de 9 ca appartenant à la Commune à rattacher à la parcelle AE n°660.

Cette délibération précisait également que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge de M DARTOIS.

Or, il existe une incertitude sur la propriété publique ou privée de la parcelle appartenant à la Commune cadastrée section AE n°662.

Cette parcelle n'ayant jamais été à l'usage direct du public et afin de permettre de procéder à cet échange, il est proposé :

- De constater la désaffectation à l'usage du public de la parcelle cadastrée section AE n°662,
- De décider du déclassement de la parcelle susvisée du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation à l'usage du public de la parcelle cadastrée section AE n°662,

DECIDE le déclassement de la parcelle susvisée du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette situation.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Mélanie MAIGNAN-NABUCET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 22 mai 2026

Le Maire,

Didier CHOLET